

Un nouveau
chapitre culturel
pour le Québec :

Mémoire du Réseau BIBLIO des Laurentides



août 2016

Résumé

Depuis 35 ans, le Réseau BIBLIO des Laurentides soutient le développement, le fonctionnement et la mise en valeur des bibliothèques sur son territoire. Parmi nos réalisations récentes, citons le programme **BiblioQUALITÉ**, maintenant implanté dans 4 autres Réseaux régionaux et récipiendaire d'une mention honorifique dans la catégorie Prix Innovation 2013 du Congrès des milieux documentaires du Québec. De nos municipalités membres, 41% ont obtenu cinq sceaux livresques, soit le niveau le plus élevé, du programme de reconnaissance **BiblioQUALITÉ** pour leur bibliothèque en 2016. Aussi, le Réseau BIBLIO des Laurentides a mis sur pied une marque de commerce attrayante, moderne et dynamique, **Ma BIBLIO à moi**, qui anime toute notre interaction avec le grand public que ce soit via le site web (www.mabiblioamoi.ca), la page web (www.facebook.com/Mabiblioamoi) ou divers produits et services créés soit par le Réseau ou par ses membres. Finalement, désirant encourager davantage l'animation, nous avons tout récemment développé le service **LES Z'ANIMÉS**, une offre d'animation clé en main à prix abordable et avons mis sur pied le **Prix d'excellence en animation de bibliothèque**.

Nos mots d'ordre sont **excellence** et **innovation** au service de nos membres.

Ce mémoire s'inspire de celui déjà déposé par le Réseau BIBLIO du Québec (Annexe 2) concernant le rôle de la bibliothèque comme 3^e lieu. Afin de faire évoluer cette orientation dans notre région, le Réseau BIBLIO des Laurentides dépose 2 recommandations :

1. Offrir aux municipalités membres les moyens financiers pour mettre à niveau leur bibliothèque afin qu'elles puissent jouer leur rôle de 3^e lieu et assouplir le programme d'aide aux immobilisations pour mieux l'adapter aux réalités du milieu rural et aux différentes tailles de population.
 - Un lieu attrayant et adéquat est nécessaire pour permettre à la bibliothèque de jouer pleinement son rôle de 3^e lieu. De nos municipalités membres, 28,5% ont des bibliothèques ayant une superficie inférieure à la norme de base rendant difficile, voire même impossible, d'offrir des places assises, des sections pour desservir les diverses clientèles, des salles de réunion ou de travail, des espaces pour l'animation, en fait tout ce qui est nécessaire à la bibliothèque pour pouvoir jouer le rôle de 3^e lieu.
 - L'Annexe I analyse les moyens financiers nécessaires pour répondre à cette recommandation pour l'ensemble des membres du Réseau BIBLIO des Laurentides (affiliées et associées).
2. Offrir, en concertation avec le Réseau BIBLIO des Laurentides, un programme d'incitatifs pour encourager les municipalités non membres à adhérer au Réseau BIBLIO des Laurentides dans le but de profiter des économies d'échelles, d'une importante collection numérique et de tous les autres produits et services de grande qualité que nous développons.
 - L'adhésion au Réseau BIBLIO des Laurentides présente non seulement un avantage financier pour les municipalités et un accès à une plus grande collection numérique aux résidents, mais permet également le développement et le partage d'autres produits et services de grande qualité pour l'ensemble des membres et leurs usagers. Une solution gagnante pour tous.

À l'instar du Réseau BIBLIO du Québec, le Réseau BIBLIO des Laurentides souhaite que la nouvelle politique culturelle du Québec reconnaisse le rôle fondamental de la bibliothèque publique dans la vie des Québécois et des Québécoises et encourage son développement afin qu'elle puisse devenir un exemple nord-américain et faire l'envie de nos voisins.

Présentation du Réseau BIBLIO des Laurentides

Le Réseau BIBLIO des Laurentides est un centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), autorisé par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, Chapitre III, Article 18) :

18. Le ministre peut autoriser la constitution en personne morale d'un centre régional de services aux bibliothèques publiques et demander au registraire des entreprises de délivrer des lettres patentes de constitution en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38) lorsque le centre poursuit l'ensemble des objets suivants:

1° établir, maintenir et développer des collections de documents publiés, des services de traitement documentaire ainsi que tout autre service professionnel ou technique relatif au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

2° conclure des contrats de service documentaires, professionnels ou techniques relatifs au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

3° favoriser la mise en commun des ressources, les échanges entre les bibliothèques publiques et la coopération avec toute bibliothèque ou tout organisme intéressé;

4° promouvoir toute autre activité reliée au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

5° encourager et soutenir des programmes de formation, d'information, d'animation et de développement culturel compatibles avec les objets mentionnés aux paragraphes 1° à 4°.

Objets compatibles.

En outre des objets mentionnés au premier alinéa, un centre régional peut également avoir tout autre objet compatible avec ces derniers.

1992, c. 65, a. 18; 1999, c. 40, a. 183; 2002, c. 45, a. 545.

Depuis 35 ans, le CRSBP des Laurentides, anciennement nommé Bibliothèque centrale de prêts (BCP) et aujourd'hui mieux connu sous son nom de marque, **Réseau BIBLIO des Laurentides**, soutient le développement, le fonctionnement et la mise en valeur des bibliothèques sur son territoire. Il rassemble **61 bibliothèques publiques** situées dans **51 municipalités** à travers les régions des Laurentides et de Lanaudière et dessert une population de plus de **195 000 de résidents**. Ces résidents ont accès à des collections régionales et locales de près de **650 000 livres** incluant plus de **5 000 livres numériques**.

En 2015, au Réseau BIBLIO des Laurentides, plus de **41 000 abonnés** ont effectué près de **900 000 prêts**, ont obtenu presque **20 000 documents en prêts entre bibliothèques** et ont eu accès à des milliers d'activités d'animation.

Le Réseau BIBLIO des Laurentides se distingue particulièrement par son orientation d'innovation :

- Création du programme de certification **BiblioQUALITÉ** pour encourager l'investissement municipal dans sa bibliothèque publique.
- Création d'une image de marque dynamique et attrayante **Ma BIBLIO à moi** utilisé dans toutes les interactions grand public et disponible pour utilisation par tous les membres.
- Création du programme **LES Z'ANIMÉS**, une offre en animation clé en main à prix abordable qui développe également les animateurs en région.
- Création d'un prix d'excellence en animation pour reconnaître les efforts municipaux visant à offrir un service de bibliothèque de très grande qualité.
- Le premier Réseau BIBLIO à informatiser l'ensemble des bibliothèques membres.
- Le premier Réseau BIBLIO à installer un poste libre-service dans une bibliothèque membre.

Le 3^e lieu : un plan d'action pour mettre en action

Ray Oldenburgh définit le 3^e lieu comme un lieu public qui offre à un individu un sentiment d'appartenance et un accueil chaleureux devenant donc un lieu propice au développement de liens sociaux entre l'individu et la communauté qui l'entoure (*The Great Good Place*, 1989).

La bibliothèque, étant un service de proximité ouvert à tous, elle est bien disposée à jouer le rôle de 3^e lieu et à transformer ses services traditionnels (prêts de livres, offre d'animation, etc.) pour devenir le reflet de sa municipalité et le cœur battant de sa communauté. Si anciennement, le perron de l'église ou le magasin général étaient des lieux de rassemblement communautaire, aujourd'hui, les bibliothèques sont en transformation vers cette nouvelle orientation.

Le Réseau BIBLIO du Québec, dans son mémoire (Annexe 2), déclare que la bibliothèque est un « lieu est essentiel au développement des futurs citoyens, impliqués dans la vie et la culture » (p.8), un constat endossé également par le Réseau BIBLIO de Laurentides.

Notre programme de certification **BiblioQUALITÉ** analyse 5 éléments pour déterminer si une municipalité fournit suffisamment de ressources à sa bibliothèque afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle (toujours au prorata de la population desservie):

- 1) Nombre de livres dans la collection
- 2) Heures de ressources humaines (rémunérées ou non)
- 3) Heures d'ouverture
- 4) Superficie de la bibliothèque
- 5) Gratuité de l'abonnement

Le programme emploie le niveau « excellent » du document *Bibliothèque d'aujourd'hui : lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec* (Les Éditions ASTED, 2011) pour décerner le nombre de sceaux livresques attribué à une municipalité.

Depuis la mise en place du programme en 2013, notre expérience confirme ce que nous avons toujours présumé : les bibliothèques ayant les ressources nécessaires sont généralement les plus performantes en termes de pourcentage de la population abonnée et du nombre de prêts per capita.

Lors de la première année de certification **BiblioQUALITÉ** (2013), 26% des municipalités membres affichaient le plus haut niveau, soit 5 sceaux livresques. Lors de la 4^e édition en 2016, 41% des municipalités ont 5 sceaux livresques, une amélioration notable. Parmi les succès du programme, aucune municipalité ne tarifie désormais l'abonnement alors que 9% des municipalités membres le tarifait en 2013.

Première recommandation : mise à niveau de la superficie des bibliothèques

La majorité des éléments analysés dans le programme de certification **BiblioQUALITÉ** demeure sous l'unique responsabilité de la municipalité. Par contre, la superficie de la bibliothèque a, historiquement, été améliorée particulièrement grâce à la participation financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations. Pour jouer le rôle de 3^e lieu, la bibliothèque doit avoir une superficie adéquate et aménagée afin de répondre aux divers besoins et clientèles, par exemple : pouvoir définir des lieux pour différents profils d'utilisateurs, des salles de réunion et de travail, des places assises confortables, un espace pour l'animation, des installations WiFi et informatiques adéquates, etc.

À l'annexe I se trouve une analyse de la superficie des bibliothèques membres du Réseau incluant un calcul des ressources financières nécessaires provenant du Ministère de la Culture et des Communications et des municipalités selon le programme actuel d'Aide aux immobilisations.

Le tableau divise les municipalités membres en 5 catégories :

1) Situation critique

La bibliothèque est à **moins de 25%** de la superficie requise (norme de base).

10.7% des membres (6 municipalités)

Investissement nécessaire pour remédier à la situation (2 800 \$/m²):

6 121 920 \$ municipal

4 081 280 \$ MCC

10 203 200 \$ TOTAL

2) Situation grave

La bibliothèque est entre **25% et 49% de la superficie requise** (norme de base).

17,8 % des membres (10 municipalités)

Investissement nécessaire pour remédier à la situation (2 800 \$/m²):

5 055 120 \$ municipal

3 370 080 \$ MCC

8 425 200 \$ TOTAL

3) Situation préoccupante

La bibliothèque est entre **50% et 74% de la superficie requise** (norme de base).

19.7% des membres (11 municipalités)

Investissement nécessaire pour remédier à la situation (2 800 \$/m²):

4 541 040 \$ municipal

3 027 60 \$ MCC

7 568 400 \$ TOTAL

4) Situation acceptable

La bibliothèque est entre **75% et 100% de la superficie requise** (norme de base).

32,1% des membres (18 municipalités)

Investissement nécessaire pour une adaptation au rôle de 3e lieu (275 \$/m²):

565 785 \$ municipal

377 190 \$ MCC

942 975 \$ TOTAL

5) Situation conforme

La bibliothèque est **plus de 100% de la superficie requise** (norme de base).

19,7% des membres (11 municipalités)

Investissement nécessaire pour une adaptation au rôle de 3e lieu (125 \$/m²):

190 275 \$ municipal

126 850 \$ MCC

317 125 \$ TOTAL

Au total, ce projet ambitieux demanderait une participation financière du ministère de 11 906 760 \$ et une participation financière de la part des municipalités de 17 860 140 \$. Ce n'est pas simplement une question de rendre disponibles les ressources financières, mais également de convaincre la municipalité de l'importance d'investir dans sa bibliothèque.

Deuxième recommandation : Programme d'incitatifs pour devenir membre

Le Réseau BIBLIO des Laurentides offre un forfait tout-en-un de 9 services incluant :

- 1) **Conseil et soutien informatique** : accès à des outils performants et des technologies avancées, à un système intégré de gestion de la bibliothèque qui regroupe les différentes fonctions reliées au prêt, à l'abonnement, aux collections, aux rapports statistiques et un accompagnement dans l'acquisition, l'installation et la gestion du parc informatique de la bibliothèque.
- 2) **Livres et ressources numériques** : Plus de 5 000 livres numériques et une cinquantaine de revues en français et en anglais en plus de plusieurs centaines de cours de bureautique et de langue sont disponibles en tout temps aux abonnés via le site web.
- 3) **Conseil et soutien au développement** : accès à une expertise professionnelle et technique qui apporte du renforcement dans l'autonomie de gestion de votre bibliothèque
- 4) **Collection déposée et échangée** : accès à une collection régionale de plus de 135 000 livres avec 2 échanges par année.
- 5) **Formation** : mise à jour continue des compétences du personnel qui demeurera ainsi informé des nouvelles tendances grâce à une offre de formation de base et continue.
- 6) **Portail et accès privé** : le site web est la porte d'entrée vers une panoplie de services pour les usagers et le personnel de la bibliothèque qui peut, via un accès privé, programmer ses activités d'animation, s'inscrire à une formation ou consulter le centre de documentation.
- 7) **Traitement documentaire** : pour alléger les tâches du personnel via un service de catalogage complet des documents par des bibliothécaires professionnels et des techniciens en documentation.
- 8) **Prêt entre bibliothèques (PEB)** : par l'intermédiaire de sa bibliothèque ou directement sur le site web, tout usager peut emprunter gratuitement un document disponible dans n'importe laquelle des bibliothèques du Réseau ou même dans plus de 1000 bibliothèques publiques à travers le Québec et le Canada.
- 9) **Animation et promotion** : outils clé en main (marque de commerce, Ma BIBLIO à moi, page Facebook, Les z'animés, etc.) et un soutien professionnel et technique.

En profitant de ce forfait tout-en-un, une municipalité peut réaliser d'importantes économies d'échelle. Pour chaque dollar investi, une municipalité membre reçoit en moyenne 5 \$ en services, un retour sur investissement gagnant pour la municipalité, la bibliothèque et les citoyens.

Avec l'arrivée des livres et ressources numériques, il est particulièrement difficile pour un grand nombre de municipalités d'offrir une collection numérique adéquate. Peu de municipalités peuvent investir le montant de plus de 100 000 \$ qui a été investi par le Réseau BIBLIO des Laurentides en livres et ressources numériques pour l'année 2015-2016. Actuellement, aucune municipalité de la région des Laurentides n'offre le livre numérique en anglais, très peu offrent les revues numériques, et la collection de livres numériques en français est plutôt modeste dans la grande majorité des cas. En alliant les forces et les ressources, tous les résidents auront accès à plus de contenu à un prix abordable. Souvent, l'abonnement au Réseau revient moins dispendieux que l'investissement nécessaire au développement

d'une collection numérique, même modeste, et c'est sans compter tous les autres services qui sont inclus dans le forfait tout-en-un.

Un programme d'incitatifs pourrait venir en aide et encourager la municipalité qui ne possède pas ou peu de ressources numériques à devenir membre du Réseau BIBLIO des Laurentides afin de profiter des économies d'échelle et d'offrir plus de choix à ses citoyens. L'arrivée de nouveaux membres est également avantageuse pour les membres existants puisque plus il y a de membres, plus le coût pour chacun est moins élevé et plus les usagers auront accès à des collections numériques importantes.

Par exemple, le ministère pourrait défrayer les coûts d'abonnement au Réseau BIBLIO des Laurentides à 100 % la première année, à 50 % la deuxième année et à 25 % la troisième année. Avec cet incitatif, non seulement la municipalité profiterait des économies d'échelle, mais le Réseau aurait les ressources nécessaires pour développer d'autres produits et services dans l'intérêt de toutes les bibliothèques membres et de leurs usagers.

Recommandations du Réseau BIBLIO des Laurentides

1. Offrir aux municipalités membres les moyens financiers pour mettre à niveau leur bibliothèque afin qu'elles puissent jouer leur rôle de 3^e lieu et assouplir le programme d'aide aux immobilisations pour mieux l'adapter aux réalités du milieu rural et aux différentes tailles de population.
2. Offrir, en concertation avec le Réseau BIBLIO des Laurentides, un programme d'incitatifs pour encourager les municipalités non membres à adhérer au Réseau BIBLIO des Laurentides dans le but de profiter des économies d'échelle, d'une importante collection numérique et de tous les autres produits et services de grande qualité que nous développons.

Rédaction

JoAnne Turnbull, directrice générale, Réseau BIBLIO des Laurentides

ANNEXE I

Budget requis pour assurer
la conformité des bibliothèques
membres du Réseau BIBLIO des
Laurentides
à la norme de superficie

SITUATION CRITIQUE (moins de 25% de la norme de base)

Municipalité	Population 2016	Statut	Superficie actuelle	Superficie - norme de base	% de la norme	Budget (2 800 \$/mc)	Contribution MCC (40%)	Contribution municipale (60%)	État du dossier
Saint-Lin Laurentides	20 474	Associée	106	1369	8%	3 833 200 \$	1 533 280 \$	2 299 920 \$	
Pointe-Calumet	6 542	Associée	90	568	16%	1 590 400 \$	636 160 \$	954 240 \$	
Morin-Heights	4 114	Affiliée	76	392	19%	1 097 600 \$	439 040 \$	658 560 \$	
Saint-Joseph-du-Lac	6 641	Associée	122	576	21%	1 612 800 \$	645 120 \$	967 680 \$	À l'étude
Brownsburg-Chatham	7 242	Associée	138	624	22%	1 747 200 \$	698 880 \$	1 048 320 \$	Déposé 2014
Lac-Saint-Paul	493	Affiliée	28	115	24%	322 000 \$	128 800 \$	193 200 \$	Déposé 2014
TOTAL	45 506		560	3 644		10 203 200 \$	4 081 280 \$	6 121 920 \$	

SITUATION GRAVE (25% à 49% de la norme de base)

Municipalité	Population 2016	Statut	Superficie actuelle	Superficie - norme de base	% de la norme	Budget de projet (2 800 \$/mc)	Contribution MCC (40%)	Contribution municipale (60%)	État du dossier
Arundel	572	Affiliée	30	115	26%	322 000 \$	128 800 \$	193 200 \$	
Notre-Dame-du-Laus	1 633	Affiliée	48	159	30%				Annonce de
Oka	5 442	Associée	146	480	30%	1 344 000 \$	537 600 \$	806 400 \$	
Lac-des-Seize-Iles	199	Affiliée	38	115	33%	322 000 \$	128 800 \$	193 200 \$	À l'étude
Sainte-Agathe-des-Monts	10 947	Associée	308	892	35%				Annonce de
Sainte-Anne-des-Lacs	3 660	Affiliée	119	324	37%	907 200 \$	362 880 \$	544 320 \$	À l'étude
Saint-Sauveur-des-Monts	13 353	Associée	383	1013	38%	2 836 400 \$	1 134 560 \$	1 701 840 \$	À l'étude
Bois-des-Filion	9 756	Associée	335	825	41%	2 310 000 \$	924 000 \$	1 386 000 \$	En cours
Sainte-Julienne	10 039	Associée	390	847	46%	2 371 600 \$	948 640 \$	1 422 960 \$	
Lac-Saguay	438	Affiliée	56	115	49%	322 000 \$	128 800 \$	193 200 \$	
TOTAL	56 039		1 853	4 885		10 735 200 \$	4 294 080 \$	6 441 120 \$	

SITUATION PRÉOCCUPANTE (50% à 74% de la norme de base)

Municipalité	Population 2016	Statut	Superficie actuelle	Superficie - norme de base	% de la norme	Budget de projet (2 800 \$/mc)	Contribution MCC (40%)	Contribution municipale (60%)	État du dossier
Lac-du-Cerf	412	Affiliée	59	115	51%	322 000 \$	128 800 \$	193 200 \$	
Sainte-Marguerite	3 067	Affiliée	143	271	53%	758 800 \$	303 520 \$	455 280 \$	
Saint-Calixte	6 203	Associée	294	541	54%	1 514 800 \$	605 920 \$	908 880 \$	
Val-Morin	2 803	Affiliée	138	247	56%	691 600 \$	276 640 \$	414 960 \$	
Saint-Adolphe-d'Howard	3 667	Affiliée	182	325	56%	910 000 \$	364 000 \$	546 000 \$	
Val-David	4 727	Affiliée	240	420	57%				Annonce de
Lantier	805	Affiliée	70	115	61%	322 000 \$	128 800 \$	193 200 \$	
Saint-Donat	4 144	Affiliée	232	368	63%	1 030 400 \$	412 160 \$	618 240 \$	Déposé depuis
Montcalm	670	Affiliée	78	115	68%	322 000 \$	128 800 \$	193 200 \$	
Chertsey	4 972	Associée	324	442	73%	1 237 600 \$	495 040 \$	742 560 \$	
Saint-Placide	1 704	Affiliée	122	164	74%	459 200 \$	183 680 \$	275 520 \$	
TOTAL	33 174		1 882	3 123		7 568 400 \$	3 027 360 \$	4 541 040 \$	

SITUATION ACCEPTABLE (75% à 99% de la norme de base). Bonification pour adapter les lieux : 275 \$ par m²									
Municipalité	Population 2016	Statut	Superficie actuelle	Superficie - norme de base	% de la norme	Budget de projet (2 800 \$/mc)	Contribution MCC (40%)	Contribution municipale (60%)	État du dossier
Notre-Dame-de-Pontmain	719	Affiliée	88	115	77%	31 625 \$	12 650 \$	18 975 \$	
La Conception	1 334	Affiliée	107	138	78%	37 950 \$	15 180 \$	22 770 \$	
Lac-des-Ecorces	2 691	Affiliée	185	237	78%	65 175 \$	26 070 \$	39 105 \$	
La Macaza	1 036	Affiliée	95	118	81%	32 450 \$	12 980 \$	19 470 \$	
Amherst	1 475	Affiliée	120	148	81%	40 700 \$	16 280 \$	24 420 \$	
Ferme-Neuve	2 784	Affiliée	201	246	82%	67 650 \$	27 060 \$	40 590 \$	
Saint-Faustin-Lac-Carré	3 597	Affiliée	272	319	85%	87 725 \$	35 090 \$	52 635 \$	
Chute Saint-Philippe	909	Affiliée	100	115	87%	31 625 \$	12 650 \$	18 975 \$	
Entrelacs	940	Affiliée	100	115	87%	31 625 \$	12 650 \$	18 975 \$	
Val-des-Lacs	689	Affiliée	100	115	87%	31 625 \$	12 650 \$	18 975 \$	
Labelle	2 525	Affiliée	196	222	88%	61 050 \$	24 420 \$	36 630 \$	
Mont-Saint-Michel	582	Affiliée	102	115	89%	31 625 \$	12 650 \$	18 975 \$	
Sainte-Lucie-des-Laurentides	1 264	Affiliée	122	133	92%	36 575 \$	14 630 \$	21 945 \$	Déposé 2012
Saint-Hippolyte	8 968	Associée	700	762	92%	209 550 \$	83 820 \$	125 730 \$	
Huberdeau	876	Affiliée	106	115	92%	31 625 \$	12 650 \$	18 975 \$	
Nominugue	2 018	Affiliée	178	186	96%	51 150 \$	20 460 \$	30 690 \$	
Notre-Dame-de-la-Merci	982	Affiliée	112	115	97%	31 625 \$	12 650 \$	18 975 \$	
Sainte-Anne-du-Lac	594	Affiliée	112	115	97%	31 625 \$	12 650 \$	18 975 \$	
TOTAL	33 983		2 996	3 429		942 975 \$	377 190 \$	565 785 \$	

SITUATION CONFORME (plus de 100% de la norme de base). Bonification pour adapter les lieux : 125 \$/m²									
Municipalité	Population 2016	Statut	Superficie actuelle	Superficie - norme de base	% de la norme	Budget de projet (2 800 \$/mc)	Contribution MCC (40%)	Contribution municipale (60%)	État du dossier
Kiamika	759	Affiliée	123	115	107%	14 375 \$	5 750 \$	8 625 \$	
Rivière-Rouge	4 524	Affiliée	432	402	107%	50 250 \$	20 100 \$	30 150 \$	
Lac-Supérieur	1 910	Affiliée	193	179	108%	22 375 \$	8 950 \$	13 425 \$	
Mont-Tremblant	9 620	Associée	895	815	110%	101 875 \$	40 750 \$	61 125 \$	
Grenville sur la Rouge	2 729	Affiliée	271	241	112%	30 125 \$	12 050 \$	18 075 \$	
Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles	815	Affiliée	136	115	118%	14 375 \$	5 750 \$	8 625 \$	
Wentworth-Nord	1 488	Affiliée	180	149	121%	18 625 \$	7 450 \$	11 175 \$	
Grenville	1 671	Affiliée	200	162	123%	20 250 \$	8 100 \$	12 150 \$	
Brébeuf	1 057	Affiliée	163	119	137%	14 875 \$	5 950 \$	8 925 \$	
L'Ascension	817	Affiliée	175	115	152%	14 375 \$	5 750 \$	8 625 \$	
La Minerve	1 144	Affiliée	192	125	154%	15 625 \$	6 250 \$	9 375 \$	
TOTAL	26 534		2960	2537		317 125 \$	126 850 \$	190 275 \$	

GRAND-TOTAL	195 236		10 251	17 618	58%	29 766 900	11 906 760	17 860 140	
--------------------	----------------	--	---------------	---------------	------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

ANNEXE 2

Mémoire du Réseau BIBLIO du Québec

Résumé

La société québécoise est en transformation et, par le fait même, les bibliothèques publiques qui en font partie intégrante le sont aussi. Une nouvelle politique culturelle du Québec doit être le reflet des tendances actuelles et tracer le chemin vers l'avenir afin de permettre aux bibliothèques publiques québécoises, déjà assidûment fréquentées par la population, de rattraper enfin leur retard historique et de se positionner comme la référence nord-américaine.

Aujourd'hui, la bibliothèque se réinvente pour devenir le 3^e lieu, après la maison (1^{er} lieu) et l'école ou le travail (2^e lieu) afin d'offrir un choix étendu de services à une population de plus en plus diversifiée et sophistiquée. Son emplacement de proximité, partout sur le territoire, fait de la bibliothèque publique un lieu culturel par excellence.

Pour épauler la bibliothèque en milieu rural dans cette transformation, les équipes des 11 Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) à travers le Québec offrent un soutien à la mise en place, au développement et au fonctionnement des bibliothèques des 758 municipalités membres. Mis en place par le ministère de la Culture et des Communications il y a plus de 50 ans, les CRSBP possèdent une très grande expertise dans le milieu de la bibliothéconomie et offrent à leurs membres d'importantes économies d'échelle.

Par le développement et la fréquentation des bibliothèques publiques, le Québec se dotera d'une population plus scolarisée, instruite et fonctionnelle. En investissant dans les bibliothèques publiques, le gouvernement investit dans tous les Québécois, peu importe où ils se trouvent sur son territoire.

Le Réseau BIBLIO du Québec espère vivement que la nouvelle politique culturelle reconnaisse le rôle fondamental de la bibliothèque publique dans la vie des Québécois et Québécoises pour devenir un exemple nord-américain et faire l'envie de nos voisins.

Présentation du Réseau BIBLIO du Québec

Le Réseau BIBLIO du Québec regroupe 11 Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), autorisés par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, Chapitre III, Article 18) :

18. Le ministre peut autoriser la constitution en personne morale d'un centre régional de services aux bibliothèques publiques et demander au registraire des entreprises de délivrer des lettres patentes de constitution en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38) lorsque le centre poursuit l'ensemble des objets suivants:

1° établir, maintenir et développer des collections de documents publiés, des services de traitement documentaire ainsi que tout autre service professionnel ou technique relatif au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

2° conclure des contrats de service documentaires, professionnels ou techniques relatifs au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

3° favoriser la mise en commun des ressources, les échanges entre les bibliothèques publiques et la coopération avec toute bibliothèque ou tout organisme intéressé;

4° promouvoir toute autre activité reliée au fonctionnement d'une bibliothèque publique;

5° encourager et soutenir des programmes de formation, d'information, d'animation et de développement culturel compatibles avec les objets mentionnés aux paragraphes 1° à 4°.

Objets compatibles.

En outre des objets mentionnés au premier alinéa, un centre régional peut également avoir tout autre objet compatible avec ces derniers.

1992, c. 65, a. 18; 1999, c. 40, a. 183; 2002, c. 45, a. 545.

Depuis plus de 50 ans, les CRSBP, anciennement nommés Bibliothèques centrales de prêts (BCP) et aujourd'hui mieux connus sous leur nom de marque, Réseaux BIBLIO régionaux, soutiennent le développement, le fonctionnement et la mise en valeur des bibliothèques sur leur territoire respectif.

En 1984, les Réseaux BIBLIO régionaux se sont regroupés formellement afin de partager leur expertise, développer des projets communs et profiter d'économies d'échelles. Le Regroupement des CRSBP du Québec est devenu alors le Réseau BIBLIO du Québec. Ce dernier, ainsi que chaque Réseau BIBLIO régional, sont tous des organismes sans but lucratif.

Aujourd'hui, les 11 Réseaux BIBLIO régionaux soutiennent **785 bibliothèques publiques** situées dans **758 municipalités** à travers le Québec et desservant une population de plus de **1,6**

million de résidents. Ces derniers ont accès à des collections régionales et locales de plus de **6,6 millions de livres** incluant près de **55 000 livres numériques**.

En 2015, près de **390 000 abonnés** ont effectué plus de **6,3 millions de prêts** (plus de 17 000 par jour!), ont reçu presque **150 000 documents en prêts entre bibliothèques** et ont eu accès à des milliers d'activités d'animation.

Le Réseau BIBLIO du Québec a adopté la *Déclaration des bibliothèques québécoises* telle qu'élaborée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises :

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faits d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social, et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Carrefour d'accès à l'information, à la documentation et à la culture

La bibliothèque est le lieu par excellence où l'accès aux ressources documentaires et culturelles se fait librement et sans discrimination. Cette accessibilité découle des activités d'organisation, de traitement et de structuration de l'information qui sont propres à l'expertise technique et professionnelle du personnel qualifié. Elle permet aux individus de s'informer et de se perfectionner selon leurs intérêts et leurs objectifs.

La bibliothèque outille, rend accessible et diffuse le savoir afin que les usagers puissent développer des compétences en recherche et en évaluation de l'information. Ces compétences leur sont aussi utiles dans l'exercice de leurs droits démocratiques et peuvent les aider à jouer un rôle actif au sein de leur communauté.

Centre d'apprentissage et de soutien à la recherche

La bibliothèque, qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement est un centre d'apprentissage incontournable pour quiconque souhaite enrichir son parcours et développer ses compétences.

Quelle que soit la nature des apprentissages à faire dans les différentes étapes de la vie, la bibliothèque contribue à la formation des individus et à la réalisation de leurs objectifs, par un accompagnement professionnel adapté. Elle s'articule et se développe en fonction des besoins spécifiques de ses usagers.

Espace d'appropriation et d'usage technologiques

La médiation numérique est au cœur des services de la bibliothèque, que ce soit par la formation aux outils technologiques ou par la mise à la disposition d'outils et de ressources documentaires numériques. Ainsi, elle contribue à réduire la fracture numérique et favorise l'acquisition de compétences technologiques.

De plus, grâce aux technologies, la bibliothèque étend son accès et propose des services à distance. Elle rejoint ainsi ses usagers en tout temps et en tout lieu.

Levier socio-économique

La bibliothèque exerce une influence positive et directe sur les activités socio-économiques de son milieu.

La bibliothèque est un investissement collectif et social. En favorisant l'instruction, l'éducation, le perfectionnement et l'intégration sociale, elle contribue au développement des individus et de la société, notamment en étant un vecteur de réduction des inégalités.

Les bibliothèques affichent un retour sur investissement significatif, et ce, sur les plans économique, éducatif, social, culturel, professionnel. La bibliothèque contribue à former des individus plus aptes à participer à l'essor de leurs communautés.

Lieu de rencontre et d'échanges

La bibliothèque est un espace de vie ouvert, ludique et inclusif, un espace de socialisation, un lieu de travail collaboratif offrant des espaces pour échanger, enseigner, animer, former et favoriser la transmission et le partage d'information, de connaissances et d'apprentissages.

Elle est un lieu propice à l'enrichissement, à la découverte et à la créativité.

Lieu de médiation et de développement culturels

Par un développement de collections sans censure, qui favorise la liberté intellectuelle, la bibliothèque contribue au développement de la culture générale.

Elle diffuse et promeut différentes formes d'expression culturelle, contribue à l'éducation artistique et permet aux usagers d'explorer différentes formes d'expression créative. Elle met en valeur les ressources documentaires et culturelles, et ce, au bénéfice des créateurs d'ici et d'ailleurs.

Elle favorise un essor culturel harmonieux fondé sur l'apport des diverses communautés qui la fréquentent et l'enrichissent.

Finalement, elle peut conserver et donner accès au patrimoine documentaire et témoigner de l'histoire du milieu dans lequel elle s'inscrit.



Une vision de la politique culturelle : la bibliothèque publique, le 3^e lieu

Aujourd'hui, la bibliothèque publique progresse vers son rôle de 3^e lieu. Après la maison (1^{er} lieu) et le bureau ou l'école (2^e lieu), l'être humain a besoin d'un 3^e lieu, un lieu public qui lui offre un sentiment d'appartenance et qui lui permet de jouer pleinement son rôle citoyen (Ray Oldenburgh, *The Great Good Place*, 1989).

La bibliothèque, étant un service de proximité ouvert à tous, est bien disposée à jouer le rôle de 3^e lieu et à transformer ses services traditionnels (prêts de livres, offre d'animation, etc.) pour devenir le reflet de sa municipalité et le cœur battant de sa communauté. Si anciennement, le perron de l'église ou le magasin général étaient des lieux de rassemblement communautaire,

aujourd'hui, les bibliothèques sont en transformation vers cette nouvelle orientation. Dans un monde où les interactions se font de plus en plus virtuellement, l'être humain a encore besoin d'un lieu pour poursuivre son éducation personnelle, pour pratiquer ses loisirs seul ou en groupe et pour faire des liens avec la communauté qui l'entoure.

Oldenburgh identifie 8 caractéristiques de ce 3^e lieu qui doit :

1. être neutre;
2. ne pas avoir des restrictions économiques ou sociales et permettre la participation de tous sans restrictions;
3. stimuler un dialogue agréable et interactif;
4. être accessible et accommodant;
5. disposer de personnes qui sont là régulièrement et qui établissent le ton de l'endroit et qui accueillent les nouveaux arrivants;
6. adopter une attitude discrète, non élitiste dans laquelle tous peuvent se sentir bien;
7. adopter un ton ludique; et
8. être un second chez-soi.

Ce lieu est essentiel au développement des futurs citoyens, impliqués dans la vie et la culture.

Le Québec n'a pas à créer de troisième lieu, ils existent déjà puisque 95 % de la population a accès à une bibliothèque publique. Au début des années 1960, 94 % des Québécois en régions

Les bibliothèques publiques sont devenues des lieux multifonctionnels qui amènent une redéfinition de leur rôle traditionnel. Étant, bien souvent, le premier et le principal lieu culturel fréquenté par la population, notamment par les jeunes, les bibliothèques constituent un important lieu de médiation et d'appropriation culturelle. Considérant qu'au Québec 95 % de la population a accès au réseau des bibliothèques publiques, il s'agit là d'un formidable outil de démocratisation culturelle.

Cahier de consultation, page 12

rurales n'avaient pas accès à une bibliothèque. En réponse à ce manque, le gouvernement de l'époque a créé la première BCP à Trois-Rivières en 1962 et d'autres ont vu le jour au cours des 20 années suivantes pour couvrir l'ensemble du Québec à l'exception de Montréal et Laval. En 1992, le ministère de la Culture a changé la désignation de BCP à CRSBP (centre régional de services aux bibliothèques publiques) et a élargi son mandat visant à soutenir l'ensemble des services offerts dans une bibliothèque publique et la possibilité de desservir des municipalités avec des populations plus importantes ainsi que les bibliothèques scolaires. En 2004, l'appellation Réseau BIBLIO a été adoptée pour souligner le rôle de concertation au niveau régional et national, et est aujourd'hui le nom le plus connu de ces entités. Le MCC peut constater avec fierté le succès remarquable et durable de ce programme qui a vu le jour il y a 54 ans.

Sans égards aux réalités géographiques, démographiques et socio-économiques, les Réseaux BIBLIO régionaux ont créé, soutenu et fait évoluer des services de lecture publique et d'autres produits culturels dans les municipalités partout sur le territoire québécois. Les Réseaux BIBLIO régionaux soutiennent toute municipalité qui souhaite se joindre à eux dans l'offre d'un service de bibliothèque de qualité, souvent le seul service culturel de proximité. Il s'agit d'un défi de taille. Chaque municipalité, chaque MRC et chaque région a ses réalités et le Réseau BIBLIO régional doit démontrer une grande souplesse afin de s'assurer que les municipalités offrent un service de bibliothèque de qualité à ses résidents dans un milieu en évolution constante. Par exemple, sans les Réseaux BIBLIO régionaux, peu de bibliothèques en région rurale seraient aujourd'hui informatisées avec une offre de plus en plus importante de livres et ressources numériques. En adhérant à son Réseau BIBLIO régional, la petite municipalité comme la plus grande peut offrir des services qui, autrement, ne seraient disponibles qu'à une minorité de bibliothèques à travers le Québec.

Les Réseaux BIBLIO régionaux sont souvent des catalyseurs auprès des municipalités en les encourageant à investir dans le développement de nouveaux services et dans la rénovation de leurs bibliothèques. Ils offrent une expertise-conseil sur l'ensemble des éléments touchant le développement d'un service de bibliothèque de qualité (formation, aménagement, informatique, animation, etc.). En devenant membre d'un Réseau BIBLIO régional, la municipalité fait profiter à ses résidents des bienfaits que peut apporter la culture et d'importantes économies d'échelle offertes, d'où l'importance de la reconnaissance et la valorisation de l'expertise des Réseaux BIBLIO régionaux par le MCC. Les Réseaux BIBLIO régionaux sont particulièrement bien positionnés pour assurer le développement, la mise en place et le soutien de tous les services touchant les bibliothèques d'une seule municipalité ou MRC et doivent donc être le partenaire privilégié du MCC vu son expertise et l'étendue du territoire desservi.

En travaillant ensemble sous la bannière du Réseau BIBLIO du Québec, les instances régionales peuvent agir localement tout en bénéficiant des projets développés par un ou plusieurs Réseaux BIBLIO régionaux. À travers cette collaboration naturelle et volontaire entre les Réseaux, le

Réseau BIBLIO du Québec a pu mettre sur pied des projets importants, dont l’informatisation des collections et des opérations de gestion des bibliothèques, le développement et l’accès à des collections numériques ainsi qu’un soutien à l’offre en animation des bibliothèques membres. Les 11 Réseaux BIBLIO régionaux et les 785 bibliothèques membres deviennent une forme de laboratoire vivant où chaque région se développe selon sa spécificité et les meilleures pratiques peuvent être adoptées par d’autres régions, selon leur réalité. De cette façon, chacune a ensuite accès à une diversité de solutions et peut enrichir régionalement son offre.

Notre culture est en constante transformation et toutes les régions du Québec doivent être équipées et soutenues afin de s’adapter et contribuer à cette tendance. Avec un soutien adéquat, tant au niveau professionnel que technique, les bibliothèques publiques à travers le Québec peuvent jouer un rôle essentiel à l’épanouissement culturel des Québécois et des Québécoises.

Grâce aux efforts des Réseaux BIBLIO régionaux, les bibliothèques, peu importe la taille de la municipalité et où elles sont localisées, offrent à leur population les services les plus adaptés aux besoins du 21^e siècle, et ce, tant au niveau de la culture que de celui de l’information, des technologies et de l’animation. Leurs collections variées de documents de toutes sortes, incluant les livres (imprimés et numériques) et les ressources numériques, sont disponibles à tous les résidents. Surtout, nous pouvons être fiers de dire que les services de plusieurs municipalités sont équivalents, parfois même supérieurs à ceux offerts dans plusieurs grandes villes québécoises. Les Réseaux BIBLIO régionaux jouent un rôle éducatif important, non seulement au niveau de la formation des équipes des bibliothèques, mais également en informant les municipalités, les MRC et autres instances gouvernementales du rôle des bibliothèques publiques d’aujourd’hui et de la place importante qu’elles doivent occuper dans la vie de leurs citoyens. Le Réseau BIBLIO du Québec et les Réseaux BIBLIO régionaux sont devenus des leaders et des experts dans leur domaine.

**Aujourd’hui, la culture est reconnue
comme un important moteur de
développement économique et
social qui contribue à
l’amélioration des milieux et des
cadres de vie.**

Contexte général, page 28

Les supports de lecture et la nature de la lecture aujourd'hui (textes moins longs, plus fragmentés) se sont transformés au fil des ans, ce qui nécessite une adaptation constante de la part des bibliothèques et des Réseaux BIBLIO régionaux. Le rôle de la bibliothèque d'aujourd'hui s'est élargi en comparaison d'il y a 20 ans, bien que son rendement soit évalué presque uniquement par le nombre de prêts ou le nombre de livres sur les rayons. Certes, ces mesures sont plus facilement quantifiables, mais elles sont aussi très limitatives. Les citoyens vont à leur bibliothèque pour emprunter un document, mais également, pour participer à une activité, pour utiliser le service sans-fil ou les ordinateurs fournis sur place, pour trouver de la documentation sur un sujet important pour eux, pour rencontrer des gens et faire partie de leur communauté, et pour une foule d'autres raisons beaucoup plus difficiles à quantifier, mais aussi importantes, sinon plus.

Chaque Réseau BIBLIO régional doit évoluer de concert avec ses bibliothèques membres. Il joue notamment un rôle de premier plan auprès de la municipalité membre et l'encourage à investir dans sa bibliothèque. Le personnel des Réseaux BIBLIO régionaux rencontre régulièrement les bibliothèques et les municipalités de leur région pour encourager et soutenir le développement de leur service de bibliothèque. Certains Réseaux régionaux ont même développé et déployé le programme *BiblioQUALITÉ* afin de favoriser un niveau d'excellence du service de bibliothèque chez les municipalités. Si le Réseau n'a pas un pouvoir direct sur la municipalité, il a néanmoins la possibilité d'être l'expert dans son domaine et joue souvent le rôle de consultant externe, essentiel pour faire entendre et comprendre la réalité de la bibliothèque publique d'aujourd'hui, aux élus, au directeur général et au responsable des loisirs des municipalités.

Les bibliothèques sont en transformation, ce qui n'est pas toujours facile avec une équipe souvent composée uniquement ou majoritairement de bénévoles et peu de personnel technique ou professionnel. Toutefois, cette réalité évolue lentement aussi. Le personnel des bibliothèques, peu importe la taille de la population, est passionné par son travail et désire avant tout, offrir un excellent service à sa population. Le soutien professionnel et technique offert par leur Réseau BIBLIO régional est essentiel à leur développement et à la consolidation d'un réseau de bibliothèques de qualité à travers le Québec. Ce qui est difficile ou même irréaliste seul, devient possible en mettant ensemble toutes nos ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières.

[Les bibliothèques ont connu une] augmentation constante du nombre d'entrées physiques estimées, de visites virtuelles et du nombre de prêts.

Contexte général, page 14

Le Réseau BIBLIO du Québec oriente ses interventions sur 2 questions qui se trouvent à la page 18 du *Cahier de consultation* :

Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique?

Déjà connue et fréquentée par les familles, la bibliothèque est souvent le seul équipement culturel accessible à l'année dans les milieux ruraux. En encourageant le développement de la bibliothèque comme 3^e lieu, celle-ci peut devenir le noyau culturel et la fierté de chaque municipalité. Encore faut-il qu'elle soit perçue comme un axe fondamental du développement culturel de la municipalité, encouragée et soutenue par le MCC. Pour jouer le rôle de 3^e lieu, la grande majorité des bibliothèques a besoin de plus de ressources, qu'elles soient financières, matérielles ou humaines.

Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacles, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés?

Nous sommes à l'ère de la transformation des bibliothèques comme 3^e lieu. Dans la grande majorité des cas, les bibliothèques ont été construites pour les services d'une autre époque. La bibliothèque d'aujourd'hui doit proposer des lieux distincts pour les clientèles (jeunes, ados, adultes) et pour une grande variété d'activités (coin lecture, salle de réunion, salles de travail individuelles, coin café, coin pour les jeux vidéo, etc.). Il faut soutenir cette transformation et encourager les bibliothèques à être plus accessibles, autant par le choix de l'emplacement, l'accessibilité du bâtiment et les heures d'ouverture que par la technologie (postes libre-service, fablab, etc.). Grâce à l'expertise disponible via le Réseau BIBLIO régional, l'aménagement des bibliothèques peut évoluer avec la demande. Toutefois, les municipalités doivent financer adéquatement leur bibliothèque. De leur côté, les Réseaux BIBLIO régionaux, pour bien donner leur expertise, ont besoin de plus de ressources financières afin de soutenir toute cette transformation sur le terrain.

Une fois les bibliothèques 3^e lieu mises en place, il est essentiel de faire la promotion de la bibliothèque physique et virtuelle auprès du public afin de créer des habitudes de consommation via des campagnes nationales de promotion de la bibliothèque. Cette dernière est trop souvent un secret bien gardé. Au Québec, si historiquement, il y a eu un choix de société de sous-financer nos bibliothèques, rien n'oblige l'avenir à suivre le passé. Les ressources ne se limitent pas uniquement aux lieux. En effet, il faut aussi du personnel professionnel et spécialisé pour offrir du soutien aux usagers, développer et présenter des activités et augmenter de façon importante les heures d'ouverture. Ceci augmentera la visibilité et la fréquentation de la bibliothèque et permettra aux bibliothèques publiques du Québec de non seulement rattraper le retard historique, mais d'offrir la possibilité de devenir la référence nord-américaine.

Depuis plus de 50 ans, le Réseau BIBLIO du Québec et les Réseaux BIBLIO régionaux sont de fiers partenaires du ministère de la Culture et des Communications. Les progrès réalisés depuis leur implantation sont notables, mesurables et quantifiables. Les lieux sont présents, l'implication financière des municipalités a augmenté de façon importante au fil des ans et les Réseaux BIBLIO régionaux offrent des économies d'échelles importantes et indispensables pour offrir des services de bibliothèques de qualité. Le Réseau BIBLIO du Québec et les Réseaux BIBLIO régionaux qui le composent souhaitent continuer l'implantation du concept de 3^e lieu parmi leurs membres et faire évoluer l'offre de service de la bibliothèque d'aujourd'hui que ce soit chez la plus petite municipalité membre ou la plus grande.

Grâce aux Réseaux BIBLIO régionaux, chaque territoire non urbain est pris en charge et chaque municipalité qui souhaite devenir membre est soutenue par une équipe professionnelle à l'affût des nouvelles tendances. L'objectif est de soutenir les bibliothèques dans l'application de ces nouvelles tendances selon leurs réalités.

Les Réseaux BIBLIO régionaux sont un des plus grands succès du ministère de la Culture et des Communications. Si la majorité des bibliothèques publiques québécoises sont plus récentes que la moyenne des bibliothèques publiques nord-américaines, le rattrapage des 50 dernières années a été phénoménal. Pour l'avenir, pourquoi se contenter comme société de seulement rattraper notre retard? Au contraire, il faut chercher à atteindre les sommets et faire de nos bibliothèques un modèle culturel du 21^e siècle à imiter, et ce, tant au Canada et qu'aux États-Unis. C'est d'autant plus important, que nous sommes l'unique endroit en Amérique du Nord à avoir le français comme langue première.

Les bibliothèques publiques sont, en effet, des endroits privilégiés pour conserver, mais aussi pour améliorer et faire connaître notre langue partout au Québec et ailleurs. D'importantes décisions d'investissements se prennent chaque jour par nos dirigeants, mais pourquoi ne pas choisir d'investir dans un service qui peut améliorer la qualité de vie de 100 % des Québécois et Québécoises en leur offrant un meilleur avenir, un avenir où ils seront mieux informés, mieux éduqués et mieux préparés aux changements constants qu'ils vivront tout au long de leur vie? Ce choix de société est toujours possible s'il devient une priorité politique et gouvernementale.

Recommandations du Réseau BIBLIO du Québec

3. Mettre à jour la politique culturelle du Québec pour la faire correspondre à la transformation de la société québécoise, compléter le rattrapage historique des bibliothèques publiques et devenir la référence en matière de bibliothèques publiques 3^e lieu en Amérique du Nord.
4. Assouplir les programmes d'aide existants, particulièrement l'aide aux immobilisations, pour mieux s'adapter aux réalités du milieu rural et aux différentes tailles de population permettant ainsi à chaque bibliothèque de devenir un 3^e lieu et d'encourager l'investissement municipal.
5. Encourager un plus grand nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques publiques au Québec, qu'elles soient petites ou d'importance, et favoriser le tout par des programmes d'aide financière aux municipalités et aux organismes.
6. Reconnaître, soutenir et positionner les Réseaux BIBLIO régionaux comme l'un des principaux partenaires du ministère de la Culture et des Communications dans le développement et le soutien d'un réseau de bibliothèques publiques de grande qualité tout en respectant la richesse de la diversité régionale.

Dépôt et présentation

Carole Chassée, présidente, Réseau BIBLIO du Québec
Jacques Côté, secrétaire général du Réseau BIBLIO du Québec et
directeur général, Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent

Rédaction

JoAnne Turnbull, directrice générale, Réseau BIBLIO des Laurentides

Révision

Julie Blais, directrice générale, Réseau BIBLIO de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Sophie Bolduc, directrice générale, Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Jacqueline Labelle, directrice générale, Réseau BIBLIO de la Montérégie
Isabelle Poirier, directrice générale, Réseau BIBLIO CNCA
France René, directrice générale, Réseau BIBLIO CQLM